

---


# RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

---



Cour d'appel de **BORDEAUX**  
Tribunal Judiciaire  
de **LIBOURNE**

s'adresser au  
Secrétariat de la Présidence

 05.57.55.36.99

 [sec.p.tj-libourne@justice.fr](mailto:sec.p.tj-libourne@justice.fr)



---

## À QUI S'ADRESSE

CETTE JOURNÉE  
DE L'EXPERTISE  
MÉDICALE JUDICIAIRE

---

- Médecins généralistes
- Médecins spécialistes
- Psychiatres
- Psychologues
- Etudiants en fin de cursus

Désireux de diversifier et enrichir leur  
pratique professionnelle

---

## L'EXPERTISE MÉDICALE JUDICIAIRE

**J2**  
APPRONFONDISSEMENT

---



**20 octobre 2022**

Maison des associations  
47bis Bd de Quinault  
33500 LIBOURNE



# JOURNÉE D'APPROFONDISSEMENT À L'EXPERTISE MÉDICALE JUDICIAIRE



## I- Le cadre de la mission expertale

9 h 00 -	<b>Accueil des participants</b>	
9h15	<b>- Statut de l'expert et modalités pratiques de la mission -</b>	
à	<i><b>Intervenants :</b> La compagnie des experts, un magistrat en charge de la commission de révision de la liste des experts et un magistrat en charge du suivi des expertises.</i>	
10h30 -	<b>Pause-Café</b>	
10h45	<b>- Présentation des formations -</b>	
à	<b>- Pour les médecins généralistes et spécialistes -</b>	<b>- Pour les psychiatres et psychologues -</b>
	<i><b>Intervenant:</b> Responsable du DU Aptitude à l'expertise médicale en matière de dommages corporels, Université de Bordeaux.</i>	<i><b>Intervenant:</b> Responsable du DU Psychocriminologie : psychopathologie des conduites déviantes et réponses pénales, Université de Bordeaux;</i>
12h30 -	<b>Pause déjeuner : repas libre</b>	
14h00	<b>II- Mise en situation :Ateliers participatifs</b>	
	<b>- Pour les médecins généralistes et spécialistes -</b>	<b>- Pour les psychiatres et psychologues -</b>
à	<b>Atelier participatif « l'expertise médicale dans la procédure pénale »</b>	<b>Atelier participatif « l'expertise psychiatrique et l'expertise psychologique en procédure pénale »</b> ( notion responsabilité pénale, dangerosité, crédibilité, retentissement psychologique...).
	<i>Mise en situation autour d'une étude de cas animée par un médecin légiste et un magistrat en charge des intérêts civils.</i>	<i>Mise en situation, par l'étude de cas, sera animée par un expert psychiatre, un expert psychologue, un juge d'instruction ou un président de correctionnel.</i>
16h00 -	<b>Pause Café</b>	
16h15	<b>Restitution des ateliers participatifs</b>	
à	<b>Clôture</b>	
17h		